

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 JUILLET 2011 A HAIRONVILLE

Présents : Mesdames Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Maya DUBURCH, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHALONS, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Christian HUART, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Régis DUPONT, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Thierry LARCELET, Daniel CLAQUIN, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX.

Absents : Madame Bernadette FISCHER (*suppléée*), Messieurs Francis COLIN, Francis THIRION, Roland LAVANDIER (*suppléés*), Yannick INTINS (*excusé*) Dominique GRANDPIERRE.

Assistaient : Monsieur Jean GAVAZZI.



Jacky LEMAIRE souhaite la bienvenue à Daniel CLAQUIN, délégué de SAVONNIERES en PERTHOIS, nouvellement élu en remplacement de Fabrice PETERMANN démissionnaire pour raisons professionnelles, et ouvre la séance.

P. A. E. DE LA HOUPETTE – Entretien des espaces verts :

Suie à décision prise lors de la dernière assemblée de faire exécuter les travaux d'entretien des îlots de voirie et des pelouses des bassins de rétention des eaux pluviales, Jacky LEMAIRE informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés à La Croix Rouge, aux Ateliers de l'Héronne (*PUELLEMONTIER*) et à l'ADAPEIM de VASSINCOURT. A cette date, seuls les Ateliers de l'Héronne ont répondu. Il propose donc d'attendre au moins un deuxième devis afin de comparer les offres et demande l'aval du Conseil pour le choix définitif du prestataire.

Les membres du Conseil sont d'accord et autorisent le Président à signer le devis le plus favorable.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Enveloppes 2010 et 2011 :

Enveloppe 2010 :

Le Président rappelle que l'enveloppe était de 59 116 €, que la date limite de début de commencement des travaux avait été fixée au 15 Septembre 2011 et que trois dossiers sont en cours d'instruction :

- Aménagement paysager de la place de la salle des fêtes à HAIRONVILLE
- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Montant des travaux | 7 572.00 € HT |
| Dépense subventionnable | 7 572.00 € HT |
| Participation CG | 2 271.60 € HT soit 30 % |

- Création d'une aire multisports à LISLE en RIGAULT

Montant des travaux	32 415.00 € HT
Dépense subventionnable	32 415.00 € HT
Participation CG	8 104.00 € HT soit 25 %

- Création d'une aire multisports à ANCERVILLE

Montant des travaux	71 235.00 € HT
Dépense subventionnable	69 636.00 € HT
Participation CG	14 889.80 € HT soit 11.44 %

Aucun autre dossier n'étant présenté par les communes et pour ne pas perdre le bénéfice de l'enveloppe, le Président propose de présenter le dossier des maisons de santé pluridisciplinaires. A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition, soit :

Montant des travaux	2 867 289.57 € HT
Dépense subventionnable	2 867 289.57 € HT
Participation CG	33 850.60 € HT soit 1.18 %

Enveloppe 2011 :

L'enveloppe est de 62 422 € pour un délai de commencement d'exécution fixé à l'automne 2012.

2 dossiers sont présentés :

- Requalification de la Grand' rue à VILLE sur SAULX (2^{ème} tranche)

Montant des travaux	399 094.63 € HT
Dépense subventionnable	66 200.00 € HT
Participation CG	19 860.00 € HT soit 4.98 %

- Requalification de la place centrale à AULNOIS en PERTHOIS

Montant des travaux	407 000.00 € HT
Dépense subventionnable	135 552.00 € HT
Participation CG	18 645.00 € HT

Trois autres dossiers sont en pré-programmation :

- Requalification paysagère de la Haie des Prés à SAVONNIERES en PERTHOIS
- Création d'une aire multisports à STAINVILLE
- Ravalement de la façade de la mairie de LISLE en RIGAULT

A l'unanimité, le Conseil accepte de transmettre les deux dossiers présentés en programmation.

DECHETTERIE :

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée que suite aux propositions faites lors de la dernière assemblée générale, il a rencontré, en compagnie de Francis THIRION et Thierry HUSSON, les responsables de SITA DECTRA et fait part des résultats de cet entretien :

- Poste de gardien de bas de quai : le prestataire est d'accord pour financer de différentiel qui restera à la charge de la CODECOM
- Valorisation de la ferraille et des cartons : un avenant négatif est proposé. La CODECOM refacturera mensuellement à SITA, la reprise de ces matériaux, à raison de 70.00 €/T pour la ferraille et 40.00 €/T pour les cartons. Ceci, à compter du 1^{er} Juillet 2011 et jusqu'au terme du contrat, soit le 31 Mai 2012.

Après en avoir délibéré, les élus autorisent le Président à signer l'avenant ci-dessus décrit avec SITA. Jacky LEMAIRE insiste sur le fait que la commission devra commencer à réfléchir sur le prochain appel d'offres dès la rentrée de Septembre pour le renouvellement du marché au 1^{er} Juin 2012.

Il présente également la demande de l'organisme ECOFOLIO (*reprise des papiers*) qui désire que les collectivités passent à la dématérialisation pour leur déclaration annuelle et par conséquent exigent une signature électronique pour cette dernière.

Après échanges, la signature sera donnée dans l'ordre suivant à :

Jacky LEMAIRE, Francis THIRION, Thierry HUSSON, Hélène PAYOT.

ATTRIBUTION DES MARCHES :

Travaux sur les cours d'eau :

Au 6 Juin, 3 plis ont été reçus :

- 1 entreprise ayant remis une offre non conforme à l'objet du marché ou au règlement de la consultation a été éliminée.
- Les Chantiers du Barrois font une offre à 126 784.00 € HT
- L'entreprise ISS Espaces Verts fait une offre à 259 767.80 € HT

Notre maître d'œuvre, l'O.N.F., ayant estimé le montant des travaux à 160 000.00 € HT, la commission propose de retenir Les Chantiers du Barrois. Le Conseil Communautaire suit la proposition.

Alain ROMBI fait remarquer qu'un litige datant des derniers travaux effectués sur le ruisseau de Montplonne par les Chantiers du Barrois n'est toujours pas solutionné. Le Président prend note et le signalera à l'entreprise.

Etude globale sur le cours de la Saulx :

Au 6 Juin, 3 propositions ont été réceptionnées :

- ASCONIT : 69 975 € HT
- BEPG/SIALIS : 74 730 € HT
- EGIS EAU 64 187 € HT

Selon les critères de sélection définis par le Conseil Général qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage, c'est le cabinet ASCONIT qui se révèle le mieux-disant, la commission d'appel d'offres propose donc de le retenir. Sachant que l'étude avait été évaluée à 100 000 € HT, le Conseil accepte cette proposition.

Le Président précise que l'ENTENTE MARNE, en partenariat avec l'AGENCE de L'EAU SEINE-NORMANDIE, au vu du dossier présenté, a décidé d'octroyer une subvention à hauteur de 90 %.

Il est fait remarquer que le projet est bien appréhendé pour l'ensemble du bassin de la Saulx et de ses affluents sur le territoire meusien des trois CODECOM concernées, notamment sur les parties concernant la lutte contre les inondations et le devenir des ouvrages hydrauliques.

Structure d'Accueil pour la Petite Enfance à ANCERVILLE :

Au 14 Juin, 37 plis ont été reçus. Tous les lots sont pourvus hormis le lot n° 2 (*menuiseries extérieures*). Richard ROUSSEL doit relancer une consultation directe.

Après ouverture des plis, le montant des travaux, options comprises, s'élève à 139 049.24 € HT pour une estimation de 144 800 € HT.

Le lot n° 2 ayant été estimé à 7 000 € HT, le Président déclare que le montant des travaux est proche de l'estimation et propose de retenir les candidats énoncés. Le Conseil accepte.

Maison de Santé Pluridisciplinaire d'ANCERVILLE :

Au 6 Juin, 54 plis ont été reçus. Le lot n° 3 (*habillage des façades*) est déclaré infructueux. Le bureau d'architectes relancera un nouvel appel d'offres.

Après ouverture des plis, le montant des travaux, option comprise, s'élève à 968 283.38 € HT pour une estimation de 1 172 675 € HT.

Le lot n° 3 ayant été estimé à 80 350 € HT, Jacky LEMAIRE estime que les offres sont recevables et propose de retenir les entreprises proposées. Le Conseil accepte.

Pour tous ces marchés, le Conseil autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

En ce qui concerne la Maison de Santé de LISLE en RIGAULT, un retard a été pris dû d'une part à l'un des bureaux d'études et d'autre part à une demande de sondages de sol complémentaires. Le Conseil autorise le Président à lancer l'appel d'offres.

INDEMNITES D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES :

Dans le cadre de la rémunération du personnel, le Président propose l'attribution de l'I.E.M.P. et souhaiterait, dans un premier temps, limiter cette prime aux agents titulaires et stagiaires, à savoir :

- Thierry HUSSON, Attaché, stagiaire
- Francis MERCIER, A.T.T. 2^{ème} classe, titulaire
- Dominique FABBIAN, A.A.P. 1^{ère} classe, titulaire

Dans un second temps pour les années à venir, cette prime pourrait être accordée aux autres agents pour les inciter à passer un concours de la F.P.T. ou en reconnaissance de l'obtention de ce concours.

Cette prime est fixée annuellement, par arrêté ministériel et par grade.

Le coût du crédit global qui pourrait être alloué est égal aux taux moyens annuels selon les grades, multiplié par le nombre de bénéficiaires. A savoir pour notre CODECOM : un maximum de 11 067.81 €.

Un taux variant de 0.8 à 3 doit être appliqué selon plusieurs critères dont :

- Le niveau de responsabilité
- La charge de travail
- Les agents à encadrer
- Les missions confiées
- L'évaluation annuelle
- L'animation d'une équipe

Proposition est faite aux élus d'une enveloppe totale de 5 085.70 pour 2011, répartie selon les coefficients suivants :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Thierry HUSSON : | 1.5 (soit 2 058.06 €) |
| - Francis MERCIER : | 0.8 (soit 914.69 €) |
| - Dominique FABBIAN | 1.8 (soit 2 112.95 €) |

Les membres du Conseil Communautaire sont d'accord pour limiter l'attribution de l'I.E.M.P. au personnel proposé aux taux cités, approuvent le montant de l'enveloppe annuelle, laissent le soin au Président de rédiger les arrêtés correspondants.

TRANSPORTS PISCINE – Année scolaire 2011/2012 :

Comme chaque année, les consultations ont été lancées auprès des transporteurs pour une remise des offres le 19 Juillet prochain.

Francis LEROUX, en charge du dossier, précise que la prochaine assemblée générale n'aura sans doute pas lieu avant la rentrée scolaire et demande l'aval des élus pour signer les contrats avec les différents transporteurs dès le début Septembre pour ne pas pénaliser les écoles.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent et donnent pouvoir au Président pour signer les contrats nécessaires.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2011 :

Un point est fait sur les inscriptions de la première semaine de SUPER ETE 2011 :

- ANCERVILLE : 36 (*en hausse par rapport à 2010*)
- COUSANCES : 20 (*en baisse “ “ “ ”*)
- LISLE : 26 (*en “ “ “ “ ”*)
- Mini-camp Equitation : 14 places 14 inscrits
- Mini-camp Voile n° 1 : 24 places 11 inscrits
- Mini-camp Voile n° 2 : 24 places 20 inscrits
- Chantier de Jeunes : 6 places 2 inscrits (*en cours 2*)

Etant donné le peu de participants à ce dernier, la durée est ramenée de 2 semaines à 1 (*du 2 au 6 Août*) et l'encadrement sera assuré par 2 personnes dont Michaël COCCIOLO en lieu et place d'ETUDES ET CHANTIERS.

Par ailleurs, le Conseil donne son accord pour la signature d'une convention de mise à disposition de personnel d'entretien avec la commune d'ANCERVILLE.

DEBAT SUR LA REFORME TERRITORIALE :

Suite à la visite de Gérard LONGUET, le 11 Juin dernier, Jacky LEMAIRE souhaite savoir si des conseils municipaux ont déjà délibéré sur le sujet.

- Serge MULLER informe le Conseil Municipal d'AULNOIS est d'accord sur le schéma proposé mais émet un avis défavorable sur la prise de compétence scolaire de la CODECOM et l'absorption des S.I.S.
- Régis DUPONT déclare que les élus de COUSANCES les FORGES ont approuvé le schéma proposé par le Préfet de Meuse
- Bernard HENRIONNET précise que le Conseil Municipal de LISLE en RIGAULT a approuvé également le schéma à la majorité, un conseiller s'abstient dans l'attente de la prise de décision d'ANCERVILLE
- Francis LEROUX va proposer à ses élus de STAINVILLE d'accepter le schéma mais demande le report de la date de choix pour la prise de compétence scolaire
- Jacky LEMAIRE signale que le Conseil Municipal d'HAIRONVILLE a approuvé le schéma tel que proposé et a laissé "*une porte ouverte*" aux communes esseulées telles que NANT le GRAND et MAULAN qui ont déjà quelques points d'attache avec notre CODECOM (*scolarité des enfants de primaire, travaux sur les cours d'eau, accès à la déchetterie, marche gourmande....*)
- Jean-Louis CANOVA réunira les élus d'ANCERVILLE, mardi 12 Juillet, et précise l'étude relative à la fiscalité a été lancée.

Ayant conscience d'un long historique avec le SIVOM, puis la CODECOM, il proposera l'acceptation du schéma excepté si l'étude est négative.

Il reconnaît également avoir beaucoup de points communs avec SAINT-DIZIER (*échanges domicile/travail, transports, entreprises situées à Güe.....*)

Pour leur compte personnel, les élus d'ANCERVILLE présents disent approuver le schéma proposé par le Préfet de la Meuse mais précisent que le Conseil Municipal est constitué de 23 membres.....

Jacky LEMAIRE souhaite que les membres du Conseil Communautaire se déterminent.

Par un vote à main levée, les résultats sont les suivants :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (*Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHALONS, Michel PEDRETTI, Yolande STOCKER, Denis VARNIER, Daniel CLAQUIN, Claude DAOUZE*).

Daniel CLAQUIN justifie son vote par le fait que sa commune regrette d'être "délaissée" par les autres communes de la CODECOM : des commerces ferment, des habitations sont à vendre, les permis de construire lui sont toujours refusés, malgré ses interventions auprès des précédents représentants de l'Etat et élus au delà du niveau intercommunal.

Il souhaiterait plus d'implication de la part des élus communautaires et informe l'assemblée qu'il reçoit le Préfet de la Meuse le 22 Juillet prochain.

Jacky LEMAIRE lui fait remarquer que la CODECOM ne peut pas faire de miracle, qu'elle n'a pas le pouvoir de délivrer les permis de construire et que, s'il le souhaite, les élus disponibles pourraient venir l'appuyer lors de cette visite. Daniel CLAQUIN décline la proposition et préfère avoir les élus près de lui lors d'une manifestation de plus grande envergure.....

INFORMATIONS DIVERSES :

Marche Gourmande autour de la Groseille :

Les inscriptions fonctionnent bien, l'événement est annoncé dans le prochain bulletin de la CODECOM et fera l'objet d'une insertion dans la presse locale, ceci devrait inciter d'autres inscriptions.

Francis LEROUX précise que la section Marche de la M.J.C. d'ANCERVILLE et le Club Photo de MONTPLONNE se sont impliqués dans l'aventure et fait appel aux élus pour susciter des vocations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

